

Appel à projets Prévention & Citoyenneté

Cet appel à projets des collèges publics vise à **agir sur le climat scolaire** et ce, en soutenant des projets favorisant la construction du bien vivre et du bien-être pour les élèves et le personnel de l'établissement. Il a ainsi vocation à soutenir, entre autres, des actions de **prévention des risques**, de **prévention du décrochage scolaire** et d'**apprentissage de la citoyenneté**.



En cohérence avec le Parcours Citoyen et le Parcours Educatif de Santé, cet appel à projets encourage les projets pluridisciplinaires et interdisciplinaires, à l'appui d'une démarche commune et coconstruite. **Ce dispositif n'a pas vocation à soutenir les projets d'une seule classe (50 élèves minimum)*.**

Les projets proposés doivent s'inscrire dans une démarche globale en lien avec le projet d'établissement et mobiliser la communauté éducative. Les projets présentés devront répondre à des besoins à l'appui d'un diagnostic détaillé, **en partenariat avec un ou plusieurs intervenant(s) extérieur(s).**

Chaque collège peut présenter **1 à 3 projets**, répartis sur les trois appels à projets : ARTS & CULTURE, PREVENTION & CITOYENNETE et/ou INFORMATION & ORIENTATION.

Chaque établissement ne peut présenter qu'**un seul projet par thématique.**

Chaque établissement peut bénéficier d'une **enveloppe globale annuelle maximale de 3 000 € pour l'ensemble de ses appels à projets.**

Le chef d'établissement est garant de la cohérence de l'ensemble des projets présentés par son équipe et du montant de la subvention demandé au Département (sur un, deux ou trois appels à projets).

** à l'exception des projets de prévention du décrochage scolaire et ceux destinés aux élèves des ULIS et des UPE2A.*

Infos pratiques

- Niveau(x) : tout niveau
- Collèges éligibles : collèges publics
- Date limite d'inscription : **Samedi 12 juillet 2025**

Contact

aline.polo@valdoise.fr

Documents

[Règlement appels à projets des collèges 2025-2026](#)